

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 21 MARS – 16 H 00

### INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

#### Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Mélanie GEORGEON

Marylène HARANG

Xavier MONBERTRAND

Adèle BOCHE

Absent : Christian FABRE, pouvoir donné à Madame Marylène HARANG

Madame le Maire ouvre la séance en accueillant l'ensemble des élus. Elle les félicite pour leur élection. Elle passe ensuite la parole à Mme Marylène HARANG en charge de l'animation de la réunion jusqu'à l'élection du Maire.

#### 1/ DELIBERATION NOMINATION DU OU DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jérôme LANDES est nommé secrétaire de séance

**7 VOIX POUR**

#### 2/ DELIBERATION ELECTION DU MAIRE

Madame Marylène HARANG propose de procéder à l'élection du Maire (vote à bulletin secret). Deux assesseurs sont désignés : Mesdames Adèle BOCHE et Mélanie GEORGEON. En l'absence d'autres candidatures, Madame Marie BERTHOUMIEU se porte candidate.

Marie BERTHOUMIEU est élue à **7 VOIX POUR**

Madame Marie Berthoumieu remercie les élus pour leur vote et la confiance qui lui est accordée. Elle précise que, comme lors de ses précédents mandats, elle restera à l'écoute de chacun. Elle souhaite que les échanges se déroulent dans le respect des idées de tous et que le travail d'équipe s'effectue dans un esprit de concertation et d'intelligence collective.

#### 3/ DELIBERATION POUR ACCORDER DELEGATION AU MAIRE

Mme le Maire demande aux élus de voter, selon les dispositions du CGCT (article L2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales), les compétences qui lui seront accordées durant le mandat. Elle fait lecture des 25 articles.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

### **3/ DELIBERATION POUR CREATION DE POSTES D'ADJOINTS**

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, Mme le Maire propose que soient créés 2 postes d'adjoints.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

### **4/ DELIBERATION POUR LE POSTE DE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, Mme le Maire demande qui se porte candidat au poste de 1<sup>er</sup> adjoint. M. Jérôme LANDES propose sa candidature. Suite au dépouillement,

M. Jérôme LANDES obtient **7 VOIX POUR**

### **5/ DELIBERATION POUR LE POSTE DE 2<sup>EME</sup> ADJOINT**

Mme le Maire demande qui se porte candidat(e) au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint. Mme Mélanie GEORGEON propose sa candidature. Le vote se fait à bulletin secret. Suite au dépouillement,

Mme Mélanie GEORGEON obtient **7 VOIX POUR**.

### **6/ DELIBERATION INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS**

Il est proposé qu'aucun adjoint ne soit rémunéré durant la mandature.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

### **7/ DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS**

#### ***7.1. DELEGUES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU GRAND FIGEAC :***

- Titulaire : Marie BERTHOUMIEU
- Suppléant : Jérôme LANDES

#### ***7.2. DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA***

- Titulaire : Marie BERTHOUMIEU
- Suppléant : Xavier MONBERTRAND

#### ***7.3. DELEGUES DU SYDED :***

- Titulaire : Marylène HARANG
- Suppléante : Marie BERTHOUMIEU

#### ***7.4. DELEGUES AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE DU LOT :***

- Titulaire : Marie BERTHOUMIEU
- Suppléant : Jérôme LANDES

#### ***7.5. DELEGUES AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY***

- Titulaire : Adèle BOCHE
- Suppléante : Marie BERTHOUMIEU

**7.6. DELEGUE AUPRES DES ECOLES DE GRAMAT**

- Mr Xavier MONBERTRAND

**7.7. DELEGUEE AUPRES DES ECOLES D'AYNAC**

- Mélanie GEORGEON

**8/ DELIBERATION AFFECTATION DES MISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire propose de confier des missions internes aux membres du conseil :

- Madame Marylène HARANG sera chargée de la gestion du cimetière
- Monsieur Jérôme LANDES sera chargé de la voirie et de l'éclairage public

D'autres missions seront définies ultérieurement.

Avant de conclure la séance, Mme le Maire fait lecture de la Charte de l'Elu et en remet une copie à chaque élu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H 30.

COMPTE RENDU APPROUVE LE : 13 avril 2026

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	